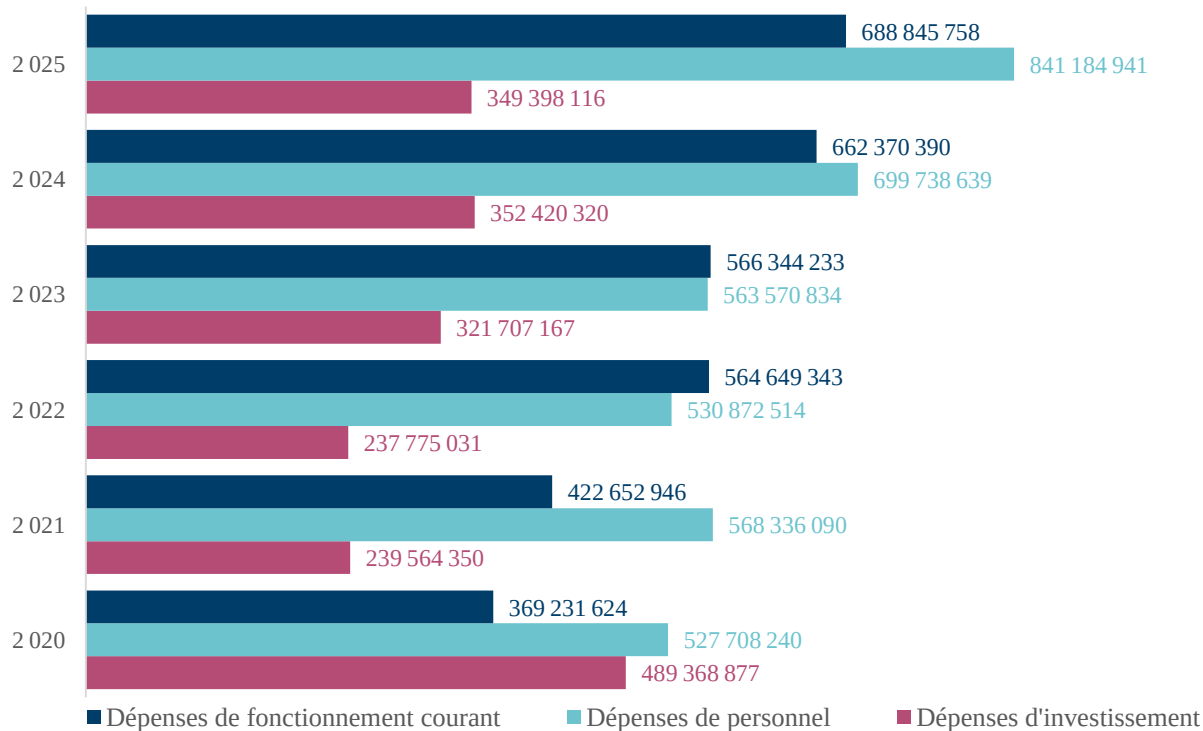




Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

		A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Total effectif	Part en %
TT	Titulaire FPT	13	19	2		34	34%
ANT	Agent non titulaire	43	10	1		54	54%
ANFA	Agent non fonctionnaire de l'administration	5	6			11	11%
FD3	Fonctionnaire Détaché Etat	1				1	1%
Total effectif		62	35	3		100	100%
Part en %		62%	35%	3%		100%	

3.4.36 Direction de la santé (DSP)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	Immeuble Atitiafa (Musée de la Perle de Robert Wan), 54 rue du Commandant Destremau, Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 611 98 713 Papeete
Téléphone	40 46 61 00
Courriel	secretariat.dsp@administration.gov.pf
Site internet	www.service-public.pf/dsp
Page Facebook	https://www.facebook.com/directiondelasante.pf
Horaires d'ouverture	Lundi au jeudi : 7h30 à 15h30 ; Vendredi : 7h30 à 14h30
Directeur	Monsieur Francis SPAAK

Organisation – nomination chef de service

- Arrêté n° 2005 CM du 16 octobre 2025 portant nomination de M. Francis SPAAK en qualité de directeur de la direction de la santé

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Ministère de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée (MSP).

Présentation générale et attributions

La Direction de la santé (DSP) a pour missions :

- La protection de la santé en matière de promotion et de prévention : elle est chargée de l'élaboration, de l'application et de l'évaluation des programmes, de la protection particulière de la santé des groupes à risque, de la santé environnementale et de l'hygiène des aliments. Elle participe aux réponses en matière de sécurité sanitaire en tant qu'effecteur de soins ;
- L'offre de soins de proximité : elle participe au service public hospitalier et assure les soins médicaux et paramédicaux qui comprennent les examens de diagnostic, le traitement et les soins d'urgence ;
- La formation professionnelle : elle assure la formation initiale aux professions paramédicales, la formation continue et l'enseignement professionnel de ses personnels

Cadre réglementaire

Création

- Délibération n° 92-97 AT du 1er juin 1992 définissant les missions du service territorial de la santé publique dénommé "Direction de la santé"
- Arrêté n° 1771 CM du 26 août 2021 portant organisation de la direction de la santé

médicaux et paramédicaux conformément à la réglementation en vigueur.

Elle a un rôle d'orientation et de conseil à l'égard des étudiants qui suivent un enseignement médical et paramédical dans ou hors du territoire.

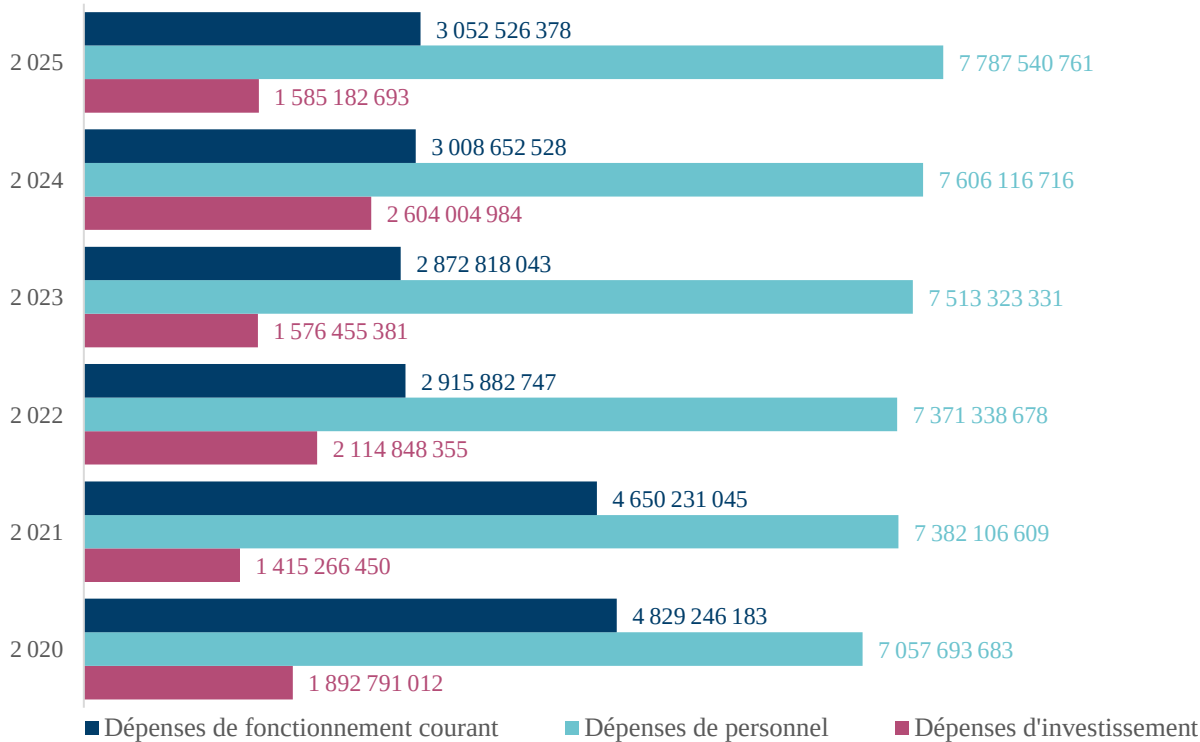
Actions mises en place en matière de modernisation en 2025

Actions de transformation et de simplification pour l'Usager, pour les agents de l'entité, pour l'organisation :

- Dématérialisation de la gestion du temps de travail et des absences (logiciel OCTIME) – en production
- Dossier patient informatisé à l'hôpital de Uturoa – livraison 1er trimestre 2026
- Dématérialisation de demandes de subvention Ora Maita'i 2025

Moyens financiers - évolution pluriannuelle des dépenses mandatées (2020 à 2025)

	Dépenses de fonctionnement courant	Dépenses de personnel	Dépenses d'investissement
2 025	3 052 526 378	7 787 540 761	1 585 182 693
2 024	3 008 652 528	7 606 116 716	2 604 004 984
2 023	2 872 818 043	7 513 323 331	1 576 455 381
2 022	2 915 882 747	7 371 338 678	2 114 848 355
2 021	4 650 231 045	7 382 106 609	1 415 266 450
2 020	4 829 246 183	7 057 693 683	1 892 791 012



Moyens humains - état des effectifs payés (au 31 décembre 2025)

		A - équivalent	B - équivalent	C - équivalent	D - équivalent	Total effectif	Part en %
TT	Titulaire FPT	129	190	164	171	654	61%
STA	Stagiaire FPT	3	8	3	15	29	3%
ANT	Agent non titulaire	124	114	47	24	309	29%
ANFA	Agent non fonctionnaire de l'administration	1	33	17	27	78	7%
FD1	Fonctionnaire Détaché communes-APF		1			1	0%
Total effectif		257	346	231	237	1 071	100%
Part en %		24%	32%	22%	22%	100%	

3.4.37 Direction des transports terrestres (DTT)